

M. OUSTRY, PRÉFET DE LA SEINE

(AIR : Je n'ai jamais vu Carcassonne)
Je ne suis plus un tout jeune homme;
Je vivais heureux à Lyon,
Crac ! monsieur Fallières me nomme
A Paris — O dérisoire !
Ma foi, je serais fort en peine
De dire pourquoi l'on m'a pris :

Moi, nommé préfet de la Seine,
Moi qui n'ai jamais vu Paris !
Je coulais sur les bords du Rhône
Des jours heureux, sans désirer
Voir cette grande Babylone
Qu'on veut me faire administrer !
Je déteste les capitales ;
J'aime les champs, les jeux, les ris,
Les douces voluptés rurales,
Et je ne veux pas voir Paris.

Un jour pourtant j'ai failli presque
Faire une courte excursion
Dans cette bourgade grotesque,
Au temps de l'Exposition.
Mais un accident regrettable
M'en empêcha — car je fus pris
D'une colique épuvanteable
Au moment d'aller à Paris.

Au sortir du débarcadère,
Comment vais-je me dépeîtrer !
Comment diable pourrai-je faire,
Pour aller à la Préfecture ?
Peut-être, on y mettait le prix
Trouverai-je quelque culture...
On doit en avoir à Paris !

Maudite soit la grande ville !
C'est beau d'être le préfet,
Mais c'est un métier difficile !
Oh ! l'ambition ! — Mais, au fait,
A quel bon me changer de place ?
— Je reste dans ce bon pays :
Et je suis préfet par contumace,
Et je ne vais pas à Paris !

CLAVAROCHE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

Le mouvement anarchiste

Les anarchistes en Suisse

Berne, 4 novembre.
Il résulte des renseignements parvenus au
ministère de l'Intérieur, qu'il existe à Lausanne,
dans le canton de Vaud, une statue de la Vierge
détruite dans le Cher.

Bourges, 4 nov.
Le Messager de l'Allier nous fait connaître
encore un exploit des vandales qui travaillent à
l'heure de donner à nos églises la piété des fidèles.
Il s'agit d'une statue de la Vierge-Mère placée à l'angle des
rues d'Issoudun et de Saint-Amand, à Bourges.

Cette statue vénérée a été arrachée avec violence
du socle où elle reposait, et elle a été brisée en
deux morceaux. Les débris ont été jetés dans la
rue. Le maire de la ville, M. le président du tribunal
civil, et les autres magistrats, ont été avisés de
l'incident, et le maire, sur le seuil de la porte du
premier magistrat de notre ville !

Arrestations d'anarchistes.
Paris, 4 nov.
De nouvelles arrestations ont été faites cette
nuit dans le dix-huitième arrondissement.
Les citoyens arrêtés placeraient des affiches
incendiaires.

Les visites domiciliaires chez les anarchistes.
Le Creuzot, 4 nov.
Les perquisitions continuent au Creuzot. M.
Fauriol, commissaire spécial, accompagné de la
gendarmerie, s'est rendu, rue de la Chaise,
dans une maison où des imprimés anarchistes,
semblables à ceux qui avaient été distribués par
Michaux, ont été saisis.

Rue de l'Église, dans un logement occupé par
un marchand de chignons, des imprimés et des
affiches ont été trouvés sur des tables et sur des
chaises par ce chiffonnier.

Nouvelles Diverses

L'opinion du « Temps » sur le
Gouvernement. Paris, 4 nov.
Le Temps dit qu'actuellement l'opinion publi-
que en ce qui concerne le gouvernement est
capable de donner à un gouvernement à la
France, et de créer ses intérêts.

Mort de M. Campenon. Paris, 4 novembre.
M. Campenon, ancien avocat général à la
Cour de Paris, est mort.

L'ambassade de France au Quirinal. Paris, 4 novembre.
La Liberté confirme la nomination de M.
Declaris, comme ambassadeur de France au
Quirinal. Elle paraîtra prochainement.

Le prochain mouvement préfectoral. Paris, 4 nov.
On assure que le prochain mouvement préfec-
toral sera assez important.

Mort de M. Campenon. Paris, 4 novembre.
Le bruit de la prestation des serments contre
l'expédition française au Tonquin est démenti.

La représentation de Paris. Paris, 4 novembre.
Il est inexact que M. Lockroy ait l'intention
de présenter une proposition tendant à aug-
menter la représentation de Paris.

L'affaire de Madagascar. Paris, 4 nov.
La Liberté croit que les négociations avec les
ambassadeurs Malgaches sont demeurées sans
résultat.

Les ambassadeurs demandent que la France
reconnaisse la souveraineté de la Reine sur toute
l'île. Or, la France ne transigera pas sur ce
point.

Le nonce à l'Élysée. Paris, 4 novembre.
Cette après-midi a eu lieu au palais de l'Ély-
sée la réception solennelle de S. Ex. le nonce
apostolique, Mgr Siciliano di Bende, qui a remis
au président de la République les lettres d'ac-
creditation auprès du gouvernement français.

Le 26e régiment avec drapeau et musique
stationnait dans la cour d'honneur. M. Mol-
lard, introducteur des ambassadeurs, s'est ren-
du à l'hôtel de Bristol, en voiture de gala, pour
conduire au palais Son Excellence et les per-
sonnages ayant rang dans la cérémonie.

Le cortège, composé de deux voitures de gala,
était escorté par deux escadrons de cuirassiers.
Introduit auprès du président de la Républi-
que, Son Excellence, après les présentations
d'usage, prononça un discours.

Mgr le nonce a exprimé sa satisfaction d'être
chargé de la haute mission de représenter le
Saint-Siège auprès du gouvernement français.
M. le président de la République a répondu
qu'il était heureux de pouvoir lui affirmer que

la religion et l'Église seront respectés par le
gouvernement français, lequel, si cela décla-
rait, se compromettrait complètement à l'égard
de l'Église pour les justifier.

M. Maret devant ses électeurs. Paris, 4 novembre 11 h. soir.
M. Maret rendait compte de son mandat.
On s'attendait à un langage semblable à celui
qu'il a tenu devant le conseil municipal de
Paris.

M. Maret avait pas d'ouvriers dans la salle.
Seuls une vingtaine de délégués gambettistes
troublaient par leurs interruptions violentes
M. Maret chaque fois qu'il attaquait M. Gam-
betta.

M. Maret est arrivé dans la salle assez ému,
accompagné de ses collaborateurs du Radical
et des citoyens Amoureux et Lacroix, conseil-
lers municipaux.

Le discours de M. Maret prononcé sur un ton
mélodramatique s'est résumé à flatter la sou-
veraineté populaire, à exprimer quelques senti-
ments humanitaires, et à critiquer la conduite
de M. Gambetta. Dès que le nom de M. Gam-
betta a été prononcé, des gambettistes se sont
mis à crier : « Pas de personnalité ! »

La haine de Gambetta a créé immédiatement
un courant d'opinion en faveur de M. Maret et
sa conduite a été approuvée à la presque unani-
mité.

Le programme ministériel. Paris, 4 novembre.
On lit dans le National :
« Il se conçoit que le gouvernement se présen-
tera en aux Chambres avec une déclaration très
nette résumant son programme.
« Le cabinet est décidé à provoquer, dès la
ouverture de la session, une discussion sur ce
programme, afin de lui demander un vote de
confiance.
« Nous croyons savoir que les termes de la dé-
claration seront arrêtés au conseil des ministres
qui sera tenu jeudi prochain à l'Élysée, sous la
présidence de M. Jules Grévy.»

L'Univers mis à l'index. Paris, 4 nov.
Le Journal du Loiret, organe catholique, pré-
tend que l'archevêque de Paris est décidé à ne
plus avoir aucun genre de communication avec
le journal l'Univers.

On demande un dictateur. Paris, 4 nov.
Voici que, dans le parti républicain, on se
sent tellement en désarroi et en doute qu'on
implore un dictateur. On demande un homme,
« tel est le titre de l'article que publie le
journal républicain le plus répandu du Sud-Est,
le Petit Courrier de Lyon. On veut un dicta-
teur général et intense sévissant sur les clas-
ses aisées du Midi, qui accablent les agents de
charge d'ordres de vente à tout prix. Il déclare
qu'il est nécessaire de proposer au parti républi-
cain « de confier la direction de la politique
intérieure à un homme qui appliquerait les
lois avec fermeté, et qui ne laisserait pas les
méchants trembler. » Le malheur est que,
dans le parti républicain, on cherche vainement
cet « homme ».

Les divisions de la majorité. Paris, 4 nov.
S'il faut en croire le témoignage même de
leurs amis, les députés ne reviennent pas amé-
nés, découragés de leurs intrigues, corrigés de
leurs divisions. Toi qui te vantais de l'union,
dit le correspondant du Journal de Genève,
« assure que les vacances n'ont rien changé
à leur humeur moite et à leurs dispositions
« des groupes. La majorité, autrement dit, reste
« fractionnée de telle sorte qu'aucun cabinet,
« Gambetta excepté, ne peut être formé. On
« recrute les éléments d'une existence durable. »
« Le correspondant trouve cette situation « grave »
« et « presque sans issue. » Il en vient à se
« demander si il est possible de recourir aux
« grands moyens, c'est-à-dire à la suppression
« même du régime parlementaire, juge incompati-
« ble avec l'idée de ce que seraient ces « grands
« moyens. » Il rappelle ce qu'avait fait l'empire
« quand il avait supprimé la responsabilité mi-
« nistérielle et l'avait remplacée par la dictature
« afin de pouvoir vivre avec le vote universel.»

L'affaire Grignard. St-Etienne, 4 nov.
Le député Grignard a été condamné à 16 francs
d'amende, cinquante francs de dommages inté-
rêts pour injures et voies de fait contre Dela-
y.

Un incendie en mer. Le Havre, 4 nov.
Le feu a éclaté, cette nuit, dans la cale du
steamer Fuschel, de la Compagnie transatlan-
tique, qui venait d'arriver de la Nouvelle Or-
léans avec un chargement de coton.

La fièvre typhoïde à Paris. Paris, 4 novembre.
L'épidémie a encore décliné cette semaine. Le
chiffre des décès, qui était de 173, la semaine
dernière, est descendu à 135, soit une diminu-
tion de 48 décès. En revanche, les admissions
dans les hôpitaux sont restées à 201, soit 66
au lieu de 40; augmentation faible, mais qui
indique que le mouvement de décroissance n'est
pas encore très prononcé.

LES AFFAIRES D'EGYPTE
Les propositions anglaises. Paris, 4 novembre.
La France prétend que M. Dulcra a communi-
qué au conseil les propositions de l'Angleterre,
sur le règlement de la question égyptienne.
L'Angleterre proposerait d'établir un seul
contrôleur anglais pour cinq ans.

La France ajoute que le conseil a paru
très divisé sur l'acceptation de cette proposition.

ÉTRANGER
Un différend Hispano-Anglais. Londres, 4 nov.
Le Foreign Office se préoccupe vivement des
difficultés créées par la prétention des auto-
rités anglaises à Gibraltar, auxquelles le gou-
vernement espagnol avait demandé l'extradi-
tion de trois généraux anglais. Le conseil d'Etat
Anglais consentirait à les livrer, croyant que
ces forçats subsistants une condamnation de
droit commun. Aujourd'hui, lord Granville,
ayant appris que les officiers anglais, dont un
surcroît, réclame les prisonniers, disant avec
raison que les généraux anglais ne sont pas
des réfugiés politiques. Jusqu'à présent le ca-
binet de Madrid résiste aux réclamations du
gouvernement anglais.

Un officier allemand saisi. Berlin, 4 nov.
L'arrestation d'un capitaine en disponibilité,
attaché autrefois à la mission du prince impé-
rial, a causé une grande sensation à Berlin. Ce
capitaine, ayant besoin d'argent s'était adressé
à une femme, pour plus de détail on peut lire
un document officiel constatant son dire, il a eu
recours à un ancien camarade habile à imiter
les écrits de son père, et lui a écrit une lettre
que le prince Guillaume serait censé lui avoir
adressée. Ce camarade l'a dénoncé et le capi-
taine a été arrêté.

CHOSSES ET AUTRES
Un bourgeois invite à dîner un violoniste cé-
lèbre, qui venait de donner un concert chez un
banquier.

« Ah ! lui dit-il négligemment, au moment
de le quitter, vous viendrez avec votre violon,
n'est-ce pas ? »

« Merçi pour lui, répond l'artiste ; mais mon
violon ne dîne jamais en ville ! »

Trois forts, très forts en géographie les jour-
naux parisiens.

Le Figaro, qui a la spécialité de rire souvent
de ses confrères de province, publie aujourd'hui
un portrait du président de la République, lequel
on peut lire cette phrase monumentale :
« Le prince Krapotkine, dont voici la vil-
lousité, habite Thonon (Savoie), mais il s'en-
tend en France. »

Mais, mon ami et confrère, Thonon est un
chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Savoie.
C'est en France.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La représentation des intérêts français
à l'étranger
Sur ce sujet, qui a été plusieurs fois
traité dans ce journal, la Chambre syn-
dicale du commerce d'exportation vient d'ad-
dresser au président de la Chambre de
commerce de Paris la lettre suivante :

Paris, 17 octobre 1882.
« Monsieur le Président,
« La Chambre syndicale du commerce d'ex-
portation se préoccupe depuis longtemps de la
représentation des intérêts français à l'étran-
ger. — Des plaintes se font entendre de plu-
sieurs côtés et des polémiques s'élevèrent sur
l'organisation de nos consulats, le recrutement
de leur personnel et la direction qu'on lui
donne. — On attribue généralement à cette or-
ganisation l'infériorité de nos relations com-
merciales à l'étranger. Notre Chambre, étroitement
attachée aux intérêts du commerce et de
l'industrie, n'entend pas discuter les raisons
contradictoires que soulève cette question ; elle
veut se placer à un point de vue pratique, in-
diquant simplement ce qui lui semble nécessaire
et possible. — L'organisation des consulats, qui
relevait d'abord du ministère de la marine
selon l'ordonnance d'août 1861, et qui ont été
rattachés au ministère des affaires étrangères
par l'édit de juin 1878, n'a pas besoin d'être
discutée. — Nous pensons qu'il suffit de l'amé-
liorer en imposant au personnel l'obligation
d'une étude spéciale des matières commerciales.

Pour atteindre ce but, il suffit de compléter
le règlement du 5 octobre 1847, concernant
l'examen des candidats au grade de vice-consul.
Nous nous permettons de demander qu'à partir
d'une époque déterminée, les aspirants soient
tenus de joindre aux diplômes de licencié en
droit et de bachelier ès sciences physiques déjà
capotés par le règlement précité, le diplôme de
capacité commerciale.

C'est aujourd'hui une nécessité de premier
ordre qui s'impose au département des affaires
étrangères, de ne plus faire dominer, parmi les
consuls, le caractère politique sur le caractère
commercial, afin que désormais l'examen rai-
sonné et critique des choses de commerce tien-
ne une place sérieuse dans leur mission. Les éco-
les supérieures de commerce ont été instituées
dans ce but, et nous demandons que les jeunes
gens qui, à la sortie de l'École, sont pourvus du
diplôme de capacité commerciale, soient ap-
pelés à jour de certains avantages pour l'admis-
sion dans la carrière consulaire. Par ce moyen
nouveau, le commerce aurait, dans les
représentants de la France à l'étranger, des
interprètes compétents et des défenseurs éclairés
de ses intérêts.

Notre syndicat, Monsieur le Président,
a adressé à la Chambre de commerce cette pro-
position, en la priant de vouloir bien la trans-
mettre à M. le Ministre des affaires étrangères,
suivant l'autorisation qu'elle a bien voulu nous
donner à ce sujet, et avec les observations qu'elle
pourrait avoir à y faire.

Agnez,
« Le Président de la Chambre d'exportation,
« A. PERSON.

La Chambre de commerce de Paris, dans
sa séance du 18 octobre, ayant reçu commu-
nication de la lettre qu'on vient de lire, a
déclaré qu'elle approuvait tout l'intérêt de
la question soulevée par la Chambre
syndicale du commerce d'exportation. A
cette occasion, elle a constaté l'opportunité
de fournir aux consuls un programme qui
les mette à même de secondar le dévelop-
pement de l'exportation, et une commis-
sion spéciale a été chargée d'étudier les
observations générales auxquelles pour-
rait donner lieu l'application des instruc-
tions et ordonnances concernant les con-
suls, et de proposer au département des
affaires étrangères, et au commerce et
commerce de MM. Dietz Monin, vice-président,
Balthère, Roud, Marcellinac et Person.

La navigation de la France
Le mouvement de la navigation de la
France, pendant les premiers mois de 1882,
dans les 9 premiers mois de 1882, est le
suivant : Entrées : 25,930 navires et 9,247,285 ton-
neaux, contre 26,423 navires et 8,859,929 ton-
neaux, dans les 9 premiers mois de 1881.

Sortie : 47,400 navires et 5,818,850 ton-
neaux, contre 47,000 navires et 6,665,442 ton-
neaux, dans les 9 premiers mois de 1881.

Total des entrées et des sorties de 1882 :
43,330 navires et 15,066,135 tonneaux contre
43,731 navires et 15,524,374 tonneaux dans
la période correspondante de 1881.

Il y a donc eu un nombre moindre de
navires employés en 1882 qu'en 1881, bien
que le tonnage ait dépassé celui des 9 pre-
miers mois de l'année dernière de plus de
500,000 tonnes.

La part du pavillon français a été dans les
9 premiers mois de 1882, de 13,073 navires
et de 5,613,400 tonneaux au lieu de 13,716
navires et de 5,339,332 tonneaux dans les 9
premiers mois de 1881.

La part des pavillons étrangers a été de
30,457 navires et de 9,333,041 tonneaux en
1882, contre 30,423 navires et 9,185,739 ton-
neaux en 1881.

Il y a une légère amélioration en faveur
du pavillon français en 1882. Mais combien
les chiffres restent encore significatifs.

Il y a eu en 1882, 5,693,400 tonneaux
de pavillons étrangers, contre 5,433,041 tonneaux.
Que d'efforts nous aurons à faire pour
relancer notre marine.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE. — On lit dans la
Liberté :
« Hier matin, les habitants de la rue des
Tanneurs ont eu le triste spectacle d'un enter-
rement civil. Les socialistes se sont servis, pour
faire manifestation impie, du cadavre d'une
malheureuse femme, arrivée de Paris il y a
quelques jours.

Le défunt se trouvait dans un état de
dépense et avait pourtant appelé un prêtre
son lit de mort et avait reçu avec beaucoup
de résignation, les derniers sacrements.

Cet incident nous permet de constater, enore
une fois, de quelle façon les théistes persécutés
respectent la liberté de conscience et les dernières
volontés des mourants.»

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Par diverses
raisons, les mutations suivantes ont eu lieu
dans l'administration des contributions indirectes
recettes :

MM. les préposés de 3e classe, sucres : Sai-
nau, à Douvrin ; Caron, à Lestour ; Comy et
Delhay, à Pont-A-Vendin, sont élevés sur place
à 2e classe.

M. Gormon, commis principal à cheval à Mon-
treuil, est nommé receveur à cheval de 4e classe
à Yort (Calvados).

M. Thebaud, aspirant à Freilignhain (Nord)
est nommé préposé de 3e classe, sucres, à Lil-
le, en remplacement de M. Hagnère, préposé
de 1re classe, qui passe à Saint-Martin-au-Laër,
sucres, création.

M. Bonnel, receveur de 3e classe à Neuf, est
élevé à la 2e classe de son grade.

M. Delat, ex-commissaire de 3e classe, sucres, à
Somain (Nord), est nommé commis de 2e classe
à Saint-Martin-au-Laër.

FÊTE MUSICALE. — Nous rappelons que c'est
aujourd'hui dimanche qu'aura lieu la fête musicale
donnée par la Grande-Harmonie de Roubaix,
et la société chorale Le Cercle Weber, de Saint-
Josse-ten-Node.

Le Cercle Weber est la même société qui
s'est fait entendre à Lille, en 1871, lors du con-
cert donné au profit des blessés de l'armée du
Nord.

Dés dimanche, à midi, toutes les cartes se-
ront centralisées à l'Hippodrome. Les guichets
seront ouverts à six heures. L'ouverture des
portes se fera à la même heure.

Le concert commencera à sept heures pré-
cises.

En voici le programme :
1. Fête champêtre, ou-
verture pour harmonie, H. Labory ; 2. Ode à
Roubaix, hommage du Cercle Weber à la ville
de Roubaix, XX ; 3. Les Chœurs tyriques,
Sard, chœur d'hommes ; 4. Romance inédite pour
baritone, XX ; 5. La Mer, chœur imposé en di-
vision d'excellence au concours de Roubaix,
Cavalotti.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. Marche aux flam-
beaux, morceau d'harmonie imposé en division

d'excellence au concours de Roubaix, V. Delan-
noy ; 2. Romance pour ténor, XX ; 3. Les Esprits
de la nuit, chœur couronné en division d'hon-
neur au concours d'Am. Rigio ; 4. Grande scène
pour basse, XX ; 5. Pappa, sérénade bouffe,
Maurin, Muller ; 6. Trio de Quatuor Durand ;
7. L'Épave, basse, Gavaert ; 8. L'Hymne du
chœur couronné en division d'excellence au
concours de Roubaix, Hanssens.

UN CONCERT de bienfaisance, organisé par la
musique municipale et la société chorale Sa-
cristie, d'Hom, sera donné, au bénéfice de deux
membres de ces sociétés, le dimanche 5 novem-
bre, à six heures du soir.

Voici le programme :
PREMIÈRE PARTIE. — 1. Pas redoublé, Musi-
que municipale. — 2. Un jeune homme érudite,
Nouvelles. — 3. Variations pour violon
Knockart. — 4. Chansonnette comique, J. B.
Knockart. — 5. Les Trois Heures, H. Dewailly.
— 6. Variation pour piston, Ed. Nauvelles. —
7. L'Anglais méloman, M. — 8. L'Enfer du
ciel, L. Bonduelle. — 9. Chansonnette comique,
Municipale. — 10. Les Godeliers, chœur, Sa-
cristie-Océlie. — 11. Polka, Mnisque
municipale. — 12. Les Godeliers, chœur, Sa-
cristie-Océlie. — 13. Variation pour clarinette, E.
Moulez. — 14. Duo du Châtelet, J. B. K. et A. B.
— 15. Le soldat friquet, J. Masquellier. — 16.
Variation pour petite flûte, Nauvelles. — 17.
Chansonnette, J. B. Knockart. — 18. Bar-
carolle, M. — 19. Chansonnette comique,
Municipale. — 20. France, chœur, Sacristie-Océlie.

VOIS. — Une femme de Croix, A. H., a em-
porté, de chez son patron, un coupon d'étoffe de
1 m. 50. D'où procès-verbal.

La razzia de ponces et de lapins continue. La
nuit dernière, on a volé dix lapins dans diffé-
rentes maisons de Croix. L'auteur est inconnu. On
a ramassé volé quatre chez Céline Guernon
préz, rue de la Chapelle. On a volé deux lapins
chez Jean Debuquoy, rue d'Orléans.

On a volé sept ponces chez Jules Lecrér, rue
Turgot.

Une femme a eu, ce matin, son porte-monnaie
volé, aux Halles Centrales. Il contenait 5 francs.

TOURCOING
CONTRÉBANDIERS. — Le service de la sureté a
arrêté aujourd'hui un vertu de mandats, les
Jean Jorvitz, âgé de 22 ans, Eugène Selmann,
âgé de 18 ans, l'un et l'autre contrébandiers,
fortement soupçonnés d'être les auteurs de
nombreux vols avec effraction, commis, depuis
peu, à Tourcoing et aux environs.

Le docteur Caspary, de la commune de
Marquand-Barouillet, des volens se sont intru-
dus dans la poullière et ont volé huit ponces,
deux coqs et un canard estimés ensemble trente-
deux francs.

UN POULLAIRE DÉVASTÉ. — La nuit dernière
au château de M. Saquet-Lesaffre, propriétaire
de la commune de Marquand-Barouillet, com-
munauté de Marquand-Barouillet, des volens se
sont intrudus dans la poullière et ont volé huit
ponces, deux coqs et un canard estimés ensemble
trente-deux francs.

Le poullaire se trouve situé à 25 mètres de
la maison de M. Saquet-Lesaffre, commune de
Marquand-Barouillet, des volens se sont intru-
dus dans la poullière et ont volé huit ponces,
deux coqs et un canard estimés ensemble trente-
deux francs.

Les auteurs sont inconnus et les soupçons ne
planent sur personne.

EXPULSÉS ET EXTRADÉS. — La nuit dernière
on a amené à la prison municipale une expul-
sée, Florine Duverman, 22 ans, brombocheuse,
et un homme de 18 ans extradé. Les deux pri-
sonniers François Vanhol âgé de 49 ans, et sa
femme Catherine Beckman, 48 ans, ont déjà
été condamnés l'un et l'autre à dix-huit mois de
prison pour excitation de mineurs à la débau-
che à Gand, où ils étaient cabaretiers, il y a
quelques années. Le troisième est un nommé
François Deraert, âgé de 29 ans, jours
de prison, condamné à un an de prison pour
vol, commis à Gand.

Tous ces intéressants personnages, ont été
renvoyés aujourd'hui aux autorités belges.

LILLE
LE COMITÉ DU CONTENTIEUX DES Écoles libres
nous adresse la communication suivante :

Des inspecteurs primaires prétendent, paraît-
il, se faire communiquer à toute réquisition, et
sans aucun motif, les livres des écoles primaires
libres.

Le loi du 15 mars 1850 détermine ainsi, dans
son article 26, les limites du droit d'inspection.

« L'inspection des écoles libres porte sur la
moralité, l'hygiène, le régime et les mœurs des
élèves, et sur le bon ordre de l'enseignement que
pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale,
à la Constitution et aux lois. »

Le loi du 28 mars 1882 prescrit à l'instituteur
de tenir un registre d'appel, mais ne confère
nullement à l'inspecteur le droit de se faire
communiquer ces registres.

La seule obligation pour l'instituteur est d'en-
voyer, à la fin du mois, un maître et à l'inspec-
teur primaire, un extrait de son registre d'appel
avec l'indication du nombre des absents et des
mots l'ayant causés.

Par conséquent, si l'inspecteur demande com-
munication du registre, comme aussi s'il pré-
tend faire lui-même l'appel des élèves, l'institu-
teur est en droit de répondre à ses prétentions
par un refus formel.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE. — On lit dans la
Liberté :
« Hier matin, les habitants de la rue des
Tanneurs ont eu le triste spectacle d'un enter-
rement civil. Les socialistes se sont servis, pour
faire manifestation impie, du cadavre d'une
malheureuse femme, arrivée de Paris il y a
quelques jours.

Le défunt se trouvait dans un état de
dépense et avait pourtant appelé un prêtre
son lit de mort et avait reçu avec beaucoup
de résignation, les derniers sacrements.

Cet incident nous permet de constater, enore
une fois, de quelle façon les théistes persécutés
respectent la liberté de conscience et les dernières
volontés des mourants.»

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Par diverses
raisons, les mutations suivantes ont eu lieu
dans l'administration des contributions indirectes
recettes :

MM. les préposés de 3e classe, sucres : Sai-
nau, à Douvrin ; Caron, à Lestour ; Comy et
Delhay, à Pont-A-Vendin, sont élevés sur place
à 2e classe.

M. Gormon, commis principal à cheval à Mon-
treuil, est nommé receveur à cheval de 4e classe
à Yort (Calvados).

M. Thebaud, aspirant à Freilignhain (Nord)
est nommé préposé de 3e classe, sucres, à Lil-
le, en remplacement de M. Hagnère, préposé
de 1re classe, qui passe à Saint-Martin-au-Laër,
sucres, création.

M. Bonnel, receveur de 3e classe à Neuf, est
élevé à la 2e classe de son grade.

M. Delat, ex-commissaire de 3e classe, sucres, à
Somain (Nord), est nommé commis de 2e classe
à Saint-Martin-au-Laër.

La Fédération ouvrière de Lille fait publier la
circulaire suivante :
« Aux électeurs ouvriers du Conseil des
prud'hommes.
« Citoyens,
« Le Comité de la Fédération des chambres
syndicales ouvrières de Lille, en son nom ainsi
qu'au nom de tous les membres de la Fédération,
par vous, se fait un devoir de vous rémercier,
et de vous féliciter de la confiance que vous lui
avez témoignée, en nommant ceux qu'il avait
désignés et recommandés à vos suffrages.

« Nous ne vous étions pas laisser abusés par
les perfides insinuations de ceux qui tendaient
à faire confondre la Fédération des chambres
syndicales ouvrières, avec l'association de cer-
tains groupes, qui prennent les dénominations
de collectivistes révolutionnaires et d'anar-
chistes, et avec lesquels notre Fédération n'a
rien de commun.

« Votre bon sens a fait justice de ces mesen-
sages et vous avez démontré que vous savez par-
faitement, comme le savaient d'ailleurs ceux
qui avaient intérêt à nous calomnier, que notre
Fédération est une association purement ou-
vrière, n'ayant d'autre objet que les questions
de travail, la défense des intérêts des travail-
leurs, et la recherche des moyens pratiques et
légaux propres à améliorer leur situation.

« Faut-il à propos de la déclaration que
nous vous faisons, il se peut que nous soyons
accusés par d'autres d'être des satisfaisants. Eh
bien non, nous ne le sommes pas, loin de là,
et nous savons combien il reste à faire, pour
que nous le soyons réellement. Seulement, nous
ne voulons pas compromettre le succès et la réali-
sation de nos espérances et de nos aspirations.

« L'extravagance et l'arbitraire qui ne peuvent
que faire le jeu de nos ennemis.

« Mais progressivement, en ne vous servant
que de l'arme paroxysique que nous avons tous
entre les mains, c'est-à-dire le bulletin de vote,
nous ouvriers, en nous servant intelligemment
de cette arme, c'est-à-dire en nous groupant,
nous unissant, et votant avec discipline comme
dans cette dernière élection, nous parviendrons
à nous faire représenter également dans les
hautes assemblées nationales, par les hommes
qui, sincèrement dévoués à la cause, savent
peu à peu nous faire obtenir les réformes si ar-
demment désirées, et que nous aurons alors
parfaitement et légalement conquises.

« Citoyens, encore une